

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 16 juin à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 juin 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juin 2022
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 21 juin 2022
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSÉS :** M. Amine BENALIA BROUCH, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, M. Pierre STETIN.

**POUVOIRS :**

M. Amine BENALIA BROUCH a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
M. Michel GUILLEMIN a donné pouvoir à M. Grégory RENDE,  
M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir Mme Mylène HENAULT,  
Mme Marylène DESTANDAU a donné pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
M. Yves LOUME a donné pouvoir à M. Bruno JANOT,  
M. Pierre STETIN à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : MODIFICATIONS DES MODALITÉS DE PAIEMENT DU PARKING DES HALLES ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

**VU** la délibération en date du 26 octobre 2017 relative aux tarifs et aux zonages du stationnement payant,  
**VU** la délibération en date du 22 février 2018, relative aux nouveaux tarifs d'abonnements du stationnement payant et la délibération en date du 27 mai 2021 relative aux tarifs du parking des halles,  
**VU** l'avis favorable de la COMMISSION STATIONNEMENT ET CIRCULATION DU 8 JUIN 2022.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de compléter les modalités tarifaires pour les abonnements du parking des halles,  
**CONSIDERANT** qu'il est opportun d'actualiser le règlement intérieur pour les abonnés du parking des halles.

**SUR PROPOSITION DE M. DAGES Pascal, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** le principe du paiement mensuel du tarif d'abonnement et des modalités de remboursement prorata temporis,

**APPROUVE** le règlement intérieur pour les usagers du parking des halles,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official seal of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »